

Joakim Faiss
Chemin des Fleurs 11
1926 Fully

+41 79 605 99 33
j@bikinvalais.ch
www.bikinvalais.ch

Recommandé

Administration communale
Rue de l'Eglise 46
1926 Fully

Fully, le 16 mai 2024

Opposition

Demande d'autorisation de construire - Plan des itinéraires de pistes VTT, Fully

Madame, Monsieur,

L'objet mentionné en titre a retenu toute mon attention. Pratiquant le VTT depuis 35 ans sur le territoire communal, moniteur de VTT au sein du Vélo-Club Excelsior Martigny et environs, compétiteur VTT, ancien rédacteur en chef du magazine Vélo Romand, secrétaire pendant 10 ans de l'association Pro VTT et blogueur « vélo » depuis 20 ans sur bikinvalais.ch, je ne peux que saluer la volonté communale « d'officialiser » cette pratique sportive bénéfique au corps et à l'esprit, permettant par ailleurs de développer le potentiel touristique local et régional.

C'est pourquoi la mise à l'enquête susmentionnée m'interpelle à plusieurs titres, détaillés ci-après.

Itinéraire régional - chemin du Portail

Le VTT à Fully a été rendu célèbre en Suisse et en Europe par le parcours du Portail de Fully, qui a fait l'objet de nombreux reportages dans des magazines spécialisés dès les années 2010 et qui figure en bonne vue dans plusieurs applications et sites internet proposant des itinéraires attractifs. À ce titre, je trouve étrange et dommageable de vouloir escamoter ce sentier iconique du projet et, surtout, de l'interdire aux vététistes. Les arguments avancés (cohabitation avec les randonneurs à pied, présence du bétail, usure du chemin, danger et dérangement de la faune) pour cette interdiction ne résistent pas à un examen objectif et approfondi :

- Les randonneurs à pied sont en effet bien plus nombreux entre Sorniot et l'Érié sans que cela ne pose de problème, comme mentionné par ailleurs dans le document soumis à l'enquête.
- La présence occasionnelle du bétail n'a jamais empêché la circulation des piétons ni des cyclistes ailleurs sur l'alpage, où ce genre de cohabitation est d'ailleurs prévu.
- Le chemin n'a pas attendu les vététistes pour être endommagé chaque année à la sortie de l'hiver et le bétail n'est pas non plus étranger aux dégâts qui lui sont causés. Des techniques constructives naturelles permettent par ailleurs, si besoin, de consolider les chemins en vue de la pratique du vélo.

- S'agissant de la faune, je cite le document mis à l'enquête : « *On peut encore noter, s'agissant des chemins existants, que leur intégration dans le réseau VTT n'induit pas de dérangement surfacique supplémentaire pour la faune, les vététistes étant encore moins susceptibles de quitter les chemins que les randonneurs.* » Et, plus loin : « *De plus, pour les ouvrages Sorniot et Fenestral, situés hors forêt et praticable seulement durant quelques mois en été et en automne, la grande faune aura le temps d'apercevoir les vététistes à distance et de s'y habituer.* » Un argument parfaitement valable également dans le terrain dégagé du sentier du Portail.
- Enfin, le document relève que « *en plus d'être très exposé, ce chemin qui est actuellement emprunté par les vététistes [...] ce qui rend l'itinéraire dangereux et peu attractif, à la fois pour les vététistes et les randonneurs.* » Le chemin est certes exposé, mais pas davantage, voire moins, que certains passages des itinéraires « retour sur Fully » et « Jeur Brûlée - Tassonières ». Cette différence d'appréciation de la difficulté et du danger du chemin dans un même document est pour le moins sujette à caution. Quant au jugement de valeur « peu attractif », il est assez étonnant pour un chemin ayant fait la célébrité de Fully dans le domaine du VTT.

Si la construction de toutes pièces d'un nouveau chemin en direction de Sorniot harmonise le niveau de difficulté et peut servir « d'évitement » pour le chemin du Portail, un peu comme une piste rouge permettant d'éviter la noire, il n'est pas compréhensible de vouloir interdire cette variante « originale » à qui souhaiterait l'emprunter en toute connaissance de cause. Plus loin, une amélioration du chemin longeant le bisse suffirait à canaliser une grande partie des cyclistes vers la cabane de Sorniot.

Interdire le chemin du Portail c'est ignorer totalement ce qui en fait l'intérêt : un effet « wow » ou « Grand Canyon » en découvrant la plaine et le paysage à 360° au coude du Rhône, un sentier certes un peu difficile, mais dans un paysage incroyable et avec cette vue sur la plaine qui en fait le piment pour un souvenir inoubliable. Ignorer cela, c'est ne pas comprendre l'essence même du VTT qui est fait d'émotions, bien au-delà des seuls kilomètres parcourus ou du dénivelé avalé.

Itinéraire régional - L'Érié - Chiboz

Ce tronçon pourrait être plus attractif en empruntant le sentier plutôt que la route carrossable entre L'Érié et Lousine, aussi sous forme de variante « difficile » ou « facile », la route carrossable n'étant que peu attractive. Le sentier entre L'Érié et Lousine n'est par ailleurs pas plus difficile (plutôt moins) que celui retenu entre le torrent de Chiboz et Planuit, évoqué ci-dessous.

Itinéraire « retour sur Fully »

Comme le tronçon précédent, la route goudronnée entre Chiboz d'en Haut et Chiboz d'en Bas est sans intérêt pour le vététiste alors que le sentier, peu fréquenté, est nettement plus attractif.

La suite est nettement plus problématique avec le chemin supérieur des Larzettes retenu pour homologation. Ce tronçon n'est aujourd'hui emprunté par personne ou presque dans le sens Planuit - Chiboz et encore moins dans le sens retenu par la planification.

- Les 200 mètres de dénivelé positif, dont la plus grande partie en portage/poussage au départ du chemin, sont rédhibitoires, qui plus est dans le profil général descendant vers la plaine après une grosse sortie en montagne.
- Cette montée initiale débouche en outre sur un sentier difficilement praticable, même à pied, et dangereux par endroits (falaise au franchissement du deuxième couloir, par exemple). Je l'ai testé récemment, en devant descendre douze fois du vélo sur 1 km, pour rafraîchir ma mémoire à son sujet et je me vois mal le conseiller à quiconque ou vouloir le parcourir à nouveau dans ce sens à l'avenir.
- Ce choix est d'autant plus étrange que des variantes plus attractives existent, là aussi, en direction de Buitonne ou même de Planuit par le chemin inférieur des Larzettes.

Itinéraire Jeur-Brûlée - Tassonières, par le sentier « Corbassière »

Même problème que pour le « retour sur Fully ». Extrêmement pénible à la montée, même pour un sportif entraîné en vélo « musculaire » et pour un cycliste moins aguerri en électrique. Et extrêmement difficile, avec de nombreux portages à la descente (bonne chance aux cyclistes en VTT électriques), très exposé et dangereux par endroits. Comme pour le « retour sur Fully », personne ou presque ne passe par là, ce que confirme la « heatmap » Strava, qui permet d'afficher sur carte les itinéraires fréquentés (ou pas) par les utilisateurs de cette application sportive. Il ne s'agit certes que d'indications et pas d'un comptage officiel, mais les tendances sont très claires.

De manière générale

La planification mise à l'enquête semble oublier l'intérêt des principaux intéressés, les vététistes eux-mêmes, qui auraient pu être consultés au même titre que Valrando par l'entremise de l'association Pro VTT reconnue au niveau cantonal.

L'objectif explicite « de canaliser cette pratique **sur des itinéraires particulièrement attractifs** », n'est ainsi, à mon sens, globalement pas atteint par cette planification.

Les itinéraires proposés au Portail et sur le coteau de Fully évitent, à de rares exceptions près, soigneusement et malheureusement les chemins aujourd'hui empruntés par les cyclistes, car intéressants, spectaculaires et agréables à rouler. Le tout en voulant les cantonner à des chemins où ils ne vont pas (et ils savent pourquoi), ou à créer. Pire, en voulant leur interdire plusieurs secteurs intéressants et agréables, au Portail, aux Follatères ou à Beudon.

À ce titre, la définition ultérieure de zones interdites « compensatoires » et souhaitée par le SFNP n'est pas acceptable. « *Afin de compenser les impacts des VTT sur la forêt, la requérante est également prête à définir deux périmètres forestiers interdits d'accès aux VTT, aux Follatères*

et à *Beudon*», peut-on lire dans le document. On peut relever ici qu'aucune étude ne mentionne une nuisance accrue des VTT sur les forêts ou la faune, la pratique se faisant sur des chemins existants que les cyclistes, comme mentionné par ailleurs, sont moins susceptibles de quitter que les randonneurs pédestres.

Pour les vététistes locaux, régionaux et d'origine plus lointaine, ce projet ressemble à une double peine : forcer les usagers à utiliser des chemins inintéressants, voire dangereux, et en « compensation » leur interdire les variantes les plus attractives. Une double peine pour les pratiquants et un autogoal assuré pour la « canalisation » des usagers et l'attractivité touristique de la commune auprès de ce public pourtant jugé assez important pour que l'on veuille lui dédier de nouveaux chemins vers Sorniot et la cabane du Fenestral.

En vous remerciant de considérer mes remarques, je souhaite surtout par mon opposition, encourager la Municipalité à promouvoir l'éducation, le fair-play et l'indispensable bon sens pour une cohabitation harmonieuse entre marcheurs et cyclistes sur ses sentiers plutôt que de décréter des interdictions et vouloir « évacuer » les personnes randonnant à vélo en les cantonnant à des chemins impraticables. Mentionné pour le sentier Sorniot - L'Érié, « *le choix fort de vouloir promouvoir un tourisme pour tous, y compris au niveau régional, **en misant sur une cohabitation emprunte de respect, qui fonctionne déjà aujourd'hui*** », ne se retrouve malheureusement pas dans les autres propositions retenues pour cette planification.

Des solutions pratiques et pragmatiques, comme une signalisation adaptée, des aménagements simples des tracés et des journées d'entretien (par exemple par l'entremise de l'association Pro VTT) de certains chemins, peuvent être trouvées pour que chacun puisse pratiquer son activité favorite en bonne intelligence et dans le respect mutuel.

Joakim Faiss

Annexes:

- Illustrations de la « carte de chaleur » Strava pour le chemin des Larzettes et le chemin « Corbassière » entre Jeur Brûlée et Mayen Loton.
- Exemples d'articles de magazines VTT suisses et internationaux consacrés au Portail de Fully.